



## Amende feu rouge suspension de permis ???

Par **Mamax**, le **17/06/2021** à **15:06**

Bonjour,

Voilà mon problème : ce matin pour aller à mon stage qui commence très tôt (ce qui me stresse énormément sur la route) j'ai grillé un feu rouge devant des policiers, je ne les avais pas vu, le feu était orange je me suis dit que ça passait et au final je ne sait même pas si je suis passé au rouge où au orange.

Le soucis c'est qu'ils étaient au bord du trottoir, quand j'ai passé ce fameux feu je les ai vu (dans mon rétro) regarder leur montre où je ne sais pas quoi.

Je me suis renseigné sur l'amende et les points qu'on perd pour passer au rouge seulement il y a un point d'ombre : la suspension de permis.

D'après la plupart des sites les policiers peuvent décider de suspendre notre permis pendant 3 ans suite à cette amende. Je ne sais pas quelles sont les conditions pour qu'ils suspendent le permis mais je suis très inquiet, j'ai 19 ans et je commence tout juste à entrer dans la vie active, si j'ai une suspension de permis pendant 3 ans je suis juste foutu...

Puis j'ai peur que les policiers pensent que j'ai fait un délit de fuite puisque ils ne m'ont pas arrêté (de toute façon ils étaient à pieds) mais si ça se trouve ils voulaient m'arrêter mais je ne l'ai pas vu, ducoup ils ne vont pas hésiter à me suspendre mon permis non ???

Merci d'avance de m'éclairer là dessus parce que je suis stressé et complètement perdu...

Puis c'était la voiture de ma mère...donc je ne sais pas si elle me "dénonce" ça augmente peut être ma sanction et donc les probabilités d'avoir une suspension de permis ???

Par **marouil**, le **17/06/2021** à **15:16**

Bonjour

pas de panique. Prenez un grand verre d'eau ou une tisane, et respirez.

Si c est une premiere infraction ou qqch de rare, vous n aurez pas le maximum.

Si vous avez besoin de conduire pour travailler (legalement) , vous pourrez avoir un

amenagement.

La revelation du conducteur n augmentera pas le tarif, sauf si le conducteur n'a pas de permis.

On ne parle pas de delit de fuite en l absence d'accident. Un refus d obtemperer, peut-etre, mais il ne semble pas qu on vous ait demande de vous arreter.

Alors relax, et verre d'eau/tisane.

Par **Mamax**, le **17/06/2021** à **15:36**

Merci pour la réponse rapide et merci de me rassurez un peut.

Mais ducoup concrètement il est probable que j'ai une suspension de permis même si elle ne dure pas 3 ans ? Parce que pour mon stage j'ai besoin de la voiture tout les jours jusqu'au 9 juillet au moins et ça prendrait trop de temps de demander un permis blanc je pense...

Parce que je me suis renseigné sur pas mal de forums comme celui-ci et beaucoup de personnes ont eu amende de 90€ + retrait de 4 points pour avoir grillé un feu mais personne ne parle de l'éventuelle suspension de permis.

Merci encore :)

Par **youris**, le **17/06/2021** à **17:26**

bonjour,

manifestement, vous avez oublié votre code de la route:

[Article R412-31 du code de la route](#)

***Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe***, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

salutations

Par **Mamax**, le **17/06/2021** à **18:29**

Mais c'est pour quand on passe au orange ça non ? Moi je ne me souviens même plus comme j'ai expliqué il est possible que ce soit passé au rouge pile au moment où je suis passé...

Par **LESEMAPHORE**, le **17/06/2021** à **18:38**

Bonjour

Il est stressé sur la route c'est pourquoi quand il ne voit pas de policier il grille le feu jaune et passe au rouge sans le savoir .

Comportement qui aurait besoin de passer une visite medicale d'aptitude à la conduite .

Helas pour les personnes qui pourraient se trouver sur votre itineraire vous n'aurez pas de suspension de permis le temps de reflechir pendant un stage , puisque au volant d'un vehicule qui ne vous appartient pas , vous n'avez pas été intercepté , vous ignorez si le numero de plaque fut relevé pour PV vers la titulaire du certificat d'immatriculation .

la suspension de permis pour un feu non marqué releve du tribunal et non des policiers ou du prefet et uniquement si le conducteur est identifié et que ce n'est pas la procedure forfaitaire employée, et elle l'est toujours ! et viciée sur la forme puisque infraction relevée au vol l'avis est envoyé au titulaire du certificat d'immatriculation en presumption de responsabilité pénale ce qui est contraire au code penal et au PV qui fait foi au sens de l'article 529 du CPP qui meconnait l'identité du conducteur auteur de l'infraction .

Cette situation est contestable sans probleme , vous reviendrez nous lire si votre maman reçoit un avis de contravention, on vous dira quoi faire .

D'ici la , faites attention aux autres , et à la signalisation meme de nuit quand il n'y a personne

..

Par **P.M.**, le **17/06/2021** à **18:39**

Bonjour,

Dans ce cas, c'est l'[art. R412-30](#) qui s'appliquerait...

Par **Louxor\_91**, le **17/06/2021** à **19:00**

Bonjour,

19 ans ? donc permis récent ? très... récent ? Et vous avez déjà oublié tout ceci ? Ca fait peur quelque part ? De plus vous semblez stressé pour un rien ! émotif comme c'est pas permis ! pour la tisane je vous conseille camomille et verveine ! et pour les feux; partez du principe de vous arrêter aussi à "l'orange" !